



Dictionnaire des théâtres du monde

Maisons de la culture

Établissements pluridisciplinaires de création et de diffusion artistiques et d'action culturelle. Les premières maisons de la culture (MC) furent créées dans les années soixante à l'initiative d'André Malraux, alors ministre des Affaires culturelles. Avec les [centres d'action culturelle](#) et les centres de développement culturel, les MC constituent aujourd'hui un réseau d'une soixantaine-neuf d'établissements, de « [scènes nationales](#) ». (Ne pas confondre les maisons de la culture, qui relèvent du ministère de la Culture, avec les maisons des jeunes et de la culture, qui relèvent de la Jeunesse et des Sports.) Cinq de ces établissements, parmi les plus importants, ont conservé leur intitulé historique de « maison de la culture » : Amiens, Seine-Saint-Denis (Bobigny), Bourges, Créteil et Grenoble.

Historique

Lorsque Malraux prend en charge, en 1959, avec rang de ministre d'État, le premier ministère des Affaires culturelles, la [décentralisation](#) culturelle a pris son essor depuis une dizaine d'années, avec, en particulier, la mise en place des premiers [centres dramatiques](#). S'appuyant sur cet acquis, reprenant une idée héritée des intellectuels de l'époque du Front populaire (Malraux avait alors participé aux activités de la « Maison de la culture » aux côtés, notamment, de [Gide](#) et de Louis Aragon), s'inspirant de la brève expérience grenobloise lancée dès avril 1945 à l'initiative de l'association Peuple et Culture et du comité de l'Isère de la Libération, Malraux, secondé par Gaëtan Picon, directeur général des Arts et Lettres, et Émile Biasini, directeur du Théâtre, de la Musique et de l'Action culturelle, lance le mouvement des maisons de la culture, qui constituera une des lignes de force de sa politique et de son action ministérielles.

Pour Malraux, « l'essentiel des maisons de la culture, c'est la décentralisation, la fin du privilège parisien et le développement en province des foyers de diffusion, mais aussi de création artistique, c'est la conquête progressive d'un public qui ne serait allé ni au théâtre, ni au concert, ni au musée parce qu'il n'en avait pas la possibilité matérielle ou parce qu'il pensait que cela ne le concernait pas » (discours devant l'Assemblée nationale, le 13 novembre 1968).

Missions

Cette déclaration retrace l'essentiel des missions confiées à ces établissements :

- une implication dans la création artistique pluridisciplinaire, en particulier dans le domaine du spectacle vivant, notamment dans celui du théâtre ;
- une politique de diffusion, elle aussi pluridisciplinaire, se démarquant résolument par sa qualité, par son caractère de recherche, par le souci du risque artistique, des traditionnelles « tournées provinciales » ;
- la sensibilisation et l'organisation du public (on parlait alors d'« animation », avant que ce terme fût complètement dévalorisé).

Dans un souci de rééquilibrage culturel du territoire national, cette action devait se dérouler en priorité en dehors des grandes métropoles, notamment en dehors de Paris, de manière à contribuer, selon le vœu de Malraux, à rayer « ce mot hideux de province » du vocabulaire et de la vie culturelle française.

La création d'une MC découle de la volonté conjointe de l'État et d'une collectivité locale (en règle générale, d'une commune, exceptionnellement d'un département). La structure juridique en est une association régie par la loi de 1901, au sein de laquelle, à côté des représentants des adhérents, les collectivités publiques ont des membres de droit, au prorata des financements qu'elles apportent. En 1969, les associations de gestion s'organisent en Union nationale des maisons de la culture (UMC).

Très vivantes dans la période pionnière et fondatrice, au cours de laquelle elles ont souvent été le creuset de discussions passionnées et le cadre de mouvements d'opinion puissants, particulièrement en faveur de la construction des équipements, les associations ont progressivement perdu de leur vigueur et tendent à devenir de simples organismes de contrôle de gestion composés pour l'essentiel de représentants des collectivités publiques et de membres cooptés.

Fonctionnement

Tant pour la construction des équipements (qui sont ensuite propriété de la collectivité locale) que pour le fonctionnement, les MC bénéficient, en principe, jusqu'à ce jour d'un financement paritaire de la part de l'État et des collectivités locales, à l'image de la double tutelle de ces établissements et de la dualité complémentaire de leur mission, locale (communale, départementale, aujourd'hui régionale) et nationale. En même temps qu'elles sont régies dans un cadre associatif, les MC sont, avant tout, des entreprises artistiques et culturelles. Elles sont à ce titre placées sous la responsabilité d'un directeur bénéficiant de l'agrément conjoint des collectivités de tutelle et, tant du point de vue artistique que du point de vue gestionnaire, de toutes les délégations de pouvoir nécessaires pour en faire un véritable chef d'entreprise.

À partir de 1966, les directeurs de MC se regroupent avec leurs collègues d'autres institutions culturelles au sein de l'Association technique pour l'action culturelle ([ATAC](#)). Certains d'entre eux adhèrent également, à partir de 1971, au Syndicat national des directeurs d'entreprises d'action culturelle ([SYNDEAC](#)).

La première MC, celle du Havre, ouvrit ses portes en 1961. Installée dans un premier temps dans les locaux du nouveau musée des Beaux-Arts, elle fut l'une des dernières à entrer dans son équipement définitif, réalisé en 1982 par Oscar Niemeyer. Elle fut suivie par celle de Bourges : installée (c'est un symbole) dans une « maison du peuple » datant du Front populaire, elle fut ainsi la première à disposer de son équipement définitif, inauguré en 1963 par Malraux et le général de Gaulle. En 1966, la MC d'Amiens fut la première à bénéficier d'un bâtiment construit spécifiquement à son usage. Les maisons de Caen et de Thonon ne survécurent guère aux événements de 1968, pas plus que celle de Saint-Étienne, qui fut municipalisée en octobre 1968, avant même d'entrer dans ses bâtiments (pourtant cofinancés par l'État). La maison de la culture du TEP (Théâtre de l'Est parisien) devint centre dramatique en 1966, puis Théâtre national en 1972. De celle de Nanterre naquit en 1983 un prestigieux centre dramatique confié à Chéreau et Catherine Tasca. Celle de la Seine-Saint-Denis (la seule maison départementale) subit les contrecoups des échéances électorales de cette même année 1983, la nouvelle municipalité d'Aulnay-sous-Bois municipalisant l'un des deux équipements de la MC. La dernière à entrer dans ses locaux fut, en 1987, celle de Chambéry, après vingt-trois années de « préfiguration ».

Difficultés

Le IVe Plan avait prévu la réalisation de vingt maisons de la culture. Malraux avait même parlé, en 1966, d'une maison par département. De péripéties diverses, artistiques ou politiques, en restrictions budgétaires, le programme fut loin d'être tenu et, après avoir été jusqu'à seize, les MC ne sont plus, en 1994, que sept à poursuivre l'aventure originelle : Amiens, Bourges, Chambéry, Créteil, Grenoble, Le Havre et Bobigny (Seine-Saint-Denis), la MC de La Rochelle ayant changé de statut en 1990 pour explorer la voie d'une nouvelle forme d'entreprise culturelle, celle de Rennes étant devenue Théâtre national de Bretagne (TNB), celle de Reims, Centre national d'art et de technologie. Il est vrai qu'entre-temps le paysage culturel s'est diversifié et qu'à côté des MC se sont développés des centres d'action culturelle et des centres de développement culturel, au sein d'un réseau d'une soixantaine de scènes nationales [voir [Nationaux](#) (théâtres nationaux de France)]. Les maisons de la culture furent, dès leur création, l'objet de controverses et subirent depuis lors de nombreux assauts. Leur place privilégiée dans la vie de la cité, leur mission (sans doute excessive dans son ambition première) de développement culturel, à la convergence des politiques culturelles nationale et communale, voire départementale et régionale, ont fréquemment suscité craintes et convoitises. Accusées tour à tour, et parfois simultanément, d'être des établissements « élitistes » et des « garages culturels », secouées par les événements de 1968, puis par telle ou telle échéance électorale, agitées par la querelle entre « création » et « animation », par les débats sur la « démocratisation de la culture » et la « démocratie culturelle » qui ont marqué les années soixante-dix, les maisons de la culture ont été confrontées enfin à l'érosion régulière de leurs financements publics, jusqu'à se trouver, en 1981, comme d'autres institutions culturelles et artistiques, au bord de l'asphyxie. Il a fallu, en 1982, le doublement du budget de la culture du premier ministre de Jack Lang, le poids moral de Paul Puaux, responsable d'un groupe de réflexion et auteur d'un rapport fameux sur les établissements d'action culturelle, ainsi que la ténacité de Dominique Wallon, directeur du Développement culturel,

pour assurer la poursuite du mouvement, en rénover les principes et réaffirmer, à côté de la diffusion, la place déterminante de la création artistique.

Une ouverture interdisciplinaire confirmée et renforcée

Que les maisons soient dirigées ou non par des artistes, leurs activités s'organisent, depuis le milieu des années 1980, autour du projet artistique du directeur, et, si le théâtre y constitue toujours, globalement, l'élément central de la programmation et de l'activité, les maisons de la culture se sont fortement ouvertes, parfois jusque dans la personnalité de leur directeur, à d'autres langages artistiques : notamment à la danse contemporaine, mais aussi à la musique, aux activités cinématographiques et audiovisuelles ou à l'édition discographique.

À la fin des années 1990, cette ouverture interdisciplinaire est confirmée et renforcée pour les maisons de la culture comme pour l'ensemble des scènes nationales, par le rapprochement administratif du théâtre, de la danse et de la musique au sein du ministère chargé de la Culture.

Une mission de service public réaffirmée

En même temps est reprécisée la mission de service public de ces établissements, tant à l'égard de la création artistique (et singulièrement de la jeune création) qu'à celui du public, grâce à la mise en œuvre d'un certain nombre de contrats d'objectifs et d'une charte des missions de service public, dans le cadre d'un paysage politique et administratif marqué par l'approfondissement de la décentralisation et de la déconcentration.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

- L'Action culturelle , principes, réalisations, projets, Ministère d'Etat chargé des affaires culturelles, Direction du théâtre, de la musique et de l'action culturelle, Paris : Direction du théâtre, de la musique et de l'action culturelle, 1962
<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb35239561s>
- Les Maisons de la culture , André de Baecque, Paris : Seghers, 1967
<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb32910957v>
- L'Expérience des maisons de la culture... , Jean-Claude Becane, Paris : la Documentation française, 1974
<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb39770985z>
- Le Petit jardinier culturel , almanach, [publ. par Jean-Marie Lhôte], Amiens : Trois cailloux, 1985
<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb361464133>
- La politique culturelle en région , bilan de la législature 1981-1985, Ministère de la culture, Direction du développement culturel, [Paris] : Ministère de la culture, Direction du développement culturel, [1986]
<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb36622116s>

Rédacteur(s)

[J.-P. WURTZ](#)

Édition Bordas 2008

Classement

Cet article relève de la spécialité [Institutions et lieux](#)

Zone(s) géographique(s) : France

Période(s) : 20ème siècle 21ème siècle

Voir aussi

Citations pertinentes de cet article dans le dictionnaire : Malraux (A.) Picon (G.) Biasini (É.) Chéreau (P.) Niemeyer (O.) Tasca (C.) Lang (J.) Puaux (P.) Wallon (D.)

Article à retrouver sur : <https://dictionnaire.artcena.fr/articles/lexique-maisons-de-la-culture>